



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : Mme MANZONI Fleur

La séance est ouverte à 20h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 14 mars 2025
- Adoption des CFU 2024 (délibérations)
- Affectation des résultats (délibérations)
- Information au conseil municipal sur les indemnités des élus
- Budgets 2025 (délibérations)
- Demandes de dérogations scolaires (délibération)
- Demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège de Saône (délibération)
- Demande de cession de parcelle (délibération)
- Délibération prix des cartes jeunes (délibération)
- Informations diverses

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 MARS 2025**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 mars a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Le vote recueille quatorze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention.
[délibération n°1]

2/ ADOPTION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Compte financier unique 2024 – budget principal

(Les documents constituant le compte financier unique 2024 du budget principal ont été adressés aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires).

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE - BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES PREVUES AU BUDGET	814 932,60 €	1 550 702,02 €	2 365 634,62 €
RECETTES REALISEES	542 231,18 €	954 159,56 €	1 496 390,74 €
RESTE A REALISER	90 090,00 €		90 090,00 €
AUTORISATION BUDGETAIRE TOTALE	814 932,60 €	1 077 387,54 €	1 892 320,14 €
DEPENSES REALISEES	289 161,06 €	761 502,69 €	1 050 663,75 €
RESTE A REALISER	136 498,56 €		136 498,56 €
DIFFERENCE ENTRE TITRES ET MANDATS	253 070,12 €	192 656,87 €	445 726,99 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	(295 626,35) €	658 142,71 €	362 516,36 €
SOLDE (I) OU RESULTAT DE CLOTURE (F)	(42 556,23) €	850 799,58 €	808 243,35 €
DIFFERENCE ENTRE RAR	(46 408,56) €		(46 408,56) €
RESULTAT CUMULE	(88 964,79) €	850 799,58 €	761 834,79 €

Compte financier unique 2024 – budget photovoltaïque

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE			
	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES PREVUES AU BUDGET	5 882,00 €	1 828,00 €	7 710,00 €
RECETTES REALISEES	12 669,12 €	1 574,69 €	14 243,81 €
RESTE A REALISER			- €
AUTORISATION BUDGETAIRE TOTALE	1 260,00 €	1 365,00 €	2 625,00 €
DEPENSES REALISEES	1 260,00 €	1 294,03 €	2 554,03 €
RESTE A REALISER			- €
DIFFERENCE	11 409,12 €	280,66 €	11 689,78 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES			- €
SOLDE (I) OU RESULTAT DE CLOTURE (F)	11 409,12 €	280,66 €	11 689,78 €
DIFFERENCE ENTRE RAR	- €		- €
RESULTAT CUMULE	11 409,12 €	280,66 €	11 689,78 €

Le Maire se retire de la séance afin que le conseil municipal puisse délibérer.

Jean-Marie ISABEY, 1^{er} adjoint, est nommé président de séance.

Considérant le CFU tel que présenté et résumé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget Photovoltaïque.
- donne pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le vote recueille : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention [délibération n°5]

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice 2024	192 656,87 €
B) Résultats antérieurs reportés	658 142,71 €
C) Résultat à affecter (= A + B hors RAR)	850 799,58 €
Investissement	
D) Solde d'exécution d'investissement	(42 556,23 €)
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement	(46 408,56 €)
F) Besoin de financement	(88 964,79 €)
Affectation	850 799,58 €
G) Affectation en réserve R 1068 en investissement	88 964,79 €
H) Report du solde de l'excédent de fonctionnement en R 002	761 834,79 €
Déficit reporté D002	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET BOIS	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice 2024	115 006,69 €
B) Résultats antérieurs reportés	233 485,60 €
C) Résultat à affecter (= A + B hors RAR)	348 492,29 €
Investissement	
D) Solde d'exécution d'investissement	(36 189,49 €)
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement	0,00 €
F) Besoin de financement	(36 189,49 €)
Affectation	348 492,29 €
G) Affectation en réserve R 1068 en investissement	36 189,49 €
H) Report du solde de l'excédent de fonctionnement en R 002	312 302,80 €
Déficit reporté D002	0,00 €

4/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES INDEMNITES DES ELUS

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, mentionne que doivent être présentées, avant le vote du budget, les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local - obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Cet état ne fait pas l'objet de débat, de délibération, de communication, et ne doit pas être soumis au contrôle de légalité.

NOM	FONCTION	ORGANISME	INDEMNITE ANNUELLE BRUTE 2025	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Martial HIRTZEL	Maire	Commune	17 658,84 €	0,00 €
Martial HIRTZEL	Vice Président	CCPHD	8 878,81 €	0,00 €
Jean Marie ISABEY	1er adjoint	Commune	7 596,24 €	0,00 €
Frédérique POUPENEY	2e adjointe	Commune	7 596,24 €	0,00 €
Cécile FERNIOT PAPIILLON	3e adjointe	Commune	7 596,24 €	0,00 €
Gino MICHEL	Conseiller délégué	Commune	4 883,28 €	0,00 €
Valentin BUGNET	Conseiller délégué	Commune	3 403,56 €	0,00 €

5/ VOTE DES BUDGETS 2025

Projet de budget principal 2025

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
			R002	Résultat de fonctionnement reporté	761 834,79 €
011	Frais Généraux	282 400,00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Frais de personnel	275 500,00 €	70	Produits des services	4 630,00 €
014	Atténuation de produits	58 353,00 €	73	Impôts et taxes	71 110,00 €
65	Autres charges de gestion courante	176 725,00 €	731	Impositions directes	394 942,00 €
66	Charges financières	3 210,90 €	74	Dotations et participations	270 473,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	180 271,00 €
042	Dotations amortissements	4 060,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	100,00 €
068	Divers	500,00 €	77	Produits exceptionnels	1 800,00 €
023	Virement à section d'investissement	110 008,44 €	78	Reprise /dépréciations elts d'actif	- €
TOTAL		910 757,34 €	TOTAL		1 685 160,79 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté	42 556,23 €	R001	Résultat d'investissement reporté	88 964,79 €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €	165	Dépôts et cautionnements reçus	- €
16	Remboursement d'emprunts	71 700,00 €	10	Dotations fonds divers (FCTVA/TA/Exc.rep.)	30 000,00 €
13	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	4 060,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions	145 673,00 €
21	Immobilisations corporelles	370 350,00 €	20	Frais d'études et recherches (régul)	- €
23	Immobilisations corporelles en cours	- €	24	Produits de cession	6 000,00 €
040	Opération d'ordre entre section	100,00 €	16	Emprunts	100 000,00 €
041	Divers	- €	021	Virement de section de fonctionnement	110 008,44 €
TOTAL		484 706,23 €	TOTAL		484 706,23 €
TOTAL		1 395 463,57	TOTAL		2 169 867,02
Excédent cumulé attendu		774 403,45			
TOTAL		2 169 867,02	TOTAL		2 169 867,02
Résultat de fonctionnement 2025 estimé :		122 577,10 €			

Le conseil municipal a pris connaissance de la présentation du budget primitif communal 2025.

Il constate :

En dépenses de fonctionnement : 910 757,34 €

En recettes de fonctionnement : 1 685 160,79 €

➤ Un excédent de fonctionnement attendu de 774 403,45 €

En dépenses et recettes d'investissement : 484 706,23 €

Le vote recueille : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention [délibération n°11]

Projet de budget photovoltaïque 2025

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
				R002	Résultat de fonctionnement reporté		280,66 €
011	Frais Généraux	500,00 €	70	70	Produits des services		1 500,00 €
012	Frais de personnel	- €		75	Autres produits de gestion courante		5,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €		042	Opérations d'ordre entre section		630,00 €
66	Charges financières	- €					
042	Dotations amortissements	1 260,00 €					
069	Impôts sur les bénéfices	50,00 €					
023	Virement à section d'investissement	- €					
TOTAL		1 815,00 €		TOTAL			2 415,66 €
INVESTISSEMENT							
D001	Solde d'investissement reporté	- €		R001	Résultat d'investissement reporté		11 409,12 €
16	Remboursement d'emprunts	1 260,00 €		040	Opérations d'ordre entre section		1 260,00 €
040	Opération d'ordre entre section	630,00 €		021	Virement de section de fonctionnement		- €
TOTAL		1 890,00 €		TOTAL			12 669,12 €
TOTAL		3 705,00		TOTAL			15 084,78
Excédent cumulé attendu		11 379,78					
TOTAL		15 084,78		TOTAL			15 084,78
Résultat de fonctionnement 2025 estimé :		320,00 €					

Le conseil municipal a pris connaissance de la présentation du budget primitif photovoltaïque 2025.

Il constate :

- En dépenses de fonctionnement : 1 815,00 €
- En recettes de fonctionnement : 2 415,66 €
 - Un excédent de fonctionnement attendu de 600.66 €

En dépenses d'investissement : 1 890,00 €

En recettes d'investissement : 12 669,12 €

- Un excédent d'investissement attendu de 10 779,12 €

Soit un excédent global attendu de 11 379,78 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif photovoltaïque 2025 tel que proposé.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le conseil municipal autorise la maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles en fonctionnement et 7,5 % des dépenses réelles en investissement.

Le vote recueille : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention [délibération n°12]

Projet de budget bois 2025

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
				R002	Résultat de fonctionnement reporté		312 302,80 €
011	Charges à caractère général	64 566,00 €		013	Atténuation de charges		- €
012	Frais de personnel	- €		70	Produits des services		103 100,00 €
014	Atténuation de produits	- €		73	Impôts et taxes		- €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €		74	Dotations et participations		- €
66	Charges financières	- €		75	Autres produits de gestion courante		- €
67	Titres annulés	- €		042	Opérations d'ordre entre section		- €
042	Dotations amortissements	- €		77	Mandats annulés		- €
022	Dépenses imprévues	- €					
023	Virement à section d'investissement	20 300,00 €					
TOTAL		85 366,00 €		TOTAL			415 402,80 €
INVESTISSEMENT							
D001	Solde d'investissement reporté	36 189,49 €		R001	Résultat d'investissement reporté		- €
020	Dépenses imprévues	- €		1068	Réserves		- €
16	Remboursement d'emprunts	- €			FCTVA/Taxe aménagement		- €
13	Subvention d'équipement versées	- €		040	Opérations d'ordre entre section		- €
20	Immobilisations incorporelles	- €		73	Subventions		- €
2117	Bois et forêt (immo. corp.)	20 300,00 €		76	Emprunts et dettes		- €
23	Immobilisations corporelles en cours	- €		1068	Dot. Fds réserve - Besoin fin.		36 189,49 €
040	Opération d'ordre entre section	- €		041	Opérations patrimoniales		- €
041	Opérations patrimoniales	- €		RAR	Restes à réaliser		- €
RAR	Restes à réaliser	- €		021	Virement de section de fonctionnement		20 300,00 €
TOTAL		56 489,49 €		TOTAL			56 489,49 €
TOTAL		141 855,49		TOTAL			471 892,29
Excédent cumulé attendu		330 036,80					
TOTAL		471 892,29		TOTAL			471 892,29
Résultat de fonctionnement 2025 estimé :		38 034,00 €					

7/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE SAONE

Le foyer socio éducatif du collège de Saône sollicite une subvention afin de financer les activités péri-éducatives de l'établissement.

Parmi elles, les clubs internes, des sorties scolaires, des investissements dans du mobilier, des spectacles, etc.

Le collège de Saône accueille 37 élèves de la commune de Bouclans.

La subvention sollicitée est de 8 € par élève, soit 296 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'attribution d'une subvention de 8 € par élève au foyer socio-éducatif du collège de Saône, soit 296 €.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour procéder aux formalités et mettre en œuvre cette décision.

Le vote recueille : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention [délibération n°15]

8/ DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN D'AMELIE RICHARD ET ALEXIS BARSOT

Mme Amélie RICHARD et M. Alexis BARSOT ont acquis la maison située rue de la Mairie, sur la parcelle AC 69.

Ils aimeraient acquérir une petite surface de terrain communal située devant leur propriété afin de disposer d'un peu d'aisance devant leur portail et permettre le stationnement devant chez eux, sans empiéter sur le domaine public.

La surface demandée représente environ 70 m².

Elle devra se situer en retrait d'un mètre au niveau du poteau EDF.

Le plan de la zone concernée a été adressé aux conseillers avec les documents préparatoires.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la cession d'une surface d'environ 70 m² située devant la parcelle AC 69 au prix de 35 €/m² TTC.

Les frais de bornage et tous frais éventuels inhérents à cette opération seront à la charge du demandeur.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour procéder aux formalités et mettre en œuvre cette décision.

Le vote recueille : 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions [délibération n°16]

9/ DELIBERATION VENTE DES CARTES JEUNES 2025 - 2026

Comme chaque année, nous avons la possibilité de proposer la carte Avantages Jeunes, en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Info Jeunes BFC.

Il est proposé au conseil municipal :

- De renouveler le partenariat pour la période 2025 – 2026
- De commander 85 cartes Avantage Jeunes
- D'offrir gracieusement la Carte Avantages Jeunes aux jeunes de 10 à 19 ans (calcul par différence de millésime)
- De la proposer à la vente dans la limite des stocks disponibles avant 10 ans et après 19 ans (âge limite – de 30 ans) à prix coûtant, soit 9 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance :

- *Délibération n°1 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2025*
- *Délibération n°2 : vote du compte financier unique du budget principal*
- *Délibération n°3 : vote du compte financier unique du budget forêt*
- *Délibération n°4 : vote du compte financier unique du budget lotissement*
- *Délibération n°5 : vote du compte financier unique du budget photovoltaïque*
- *Délibération n°6 : affectation des résultats 2024 du budget communal*
- *Délibération n°7 : affectation des résultats 2024 du budget bois*
- *Délibération n°8 : affectation des résultats 2024 du budget lotissement*
- *Délibération n°9 : affectation des résultats 2024 du budget photovoltaïque*
- *Délibération n°10 : vote du budget primitif principal 2025*
- *Délibération n°11 : vote du budget primitif lotissement 2025*
- *Délibération n°12 : vote du budget primitif photovoltaïque 2025*
- *Délibération n°13 : vote du budget primitif bois 2025*
- *Délibération n°14 : demandes de dérogations scolaires Mmes Trouillot et Morel*
- *Délibération n°15 : demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège de Saône*
- *Délibération n°16 : demande de cession de terrain Mme Richard et M. Barsot*
- *Délibération n°17 : délibération prix des cartes jeunes*

Liste des délibérations affichée le 15 avril 2025 et publiée sur le site internet le 16 avril 2025.

Etaient présents : M. BOURRAT Joël ; M. BUGNET Valentin ; Mme FERNIOT-PAPILLON Cécile ; M. HIRTZEL Martial ; M. ISABEY Jean-Marie ; Mme MANZONI Fleur ; M. MARTIN Alexis ; M. MICHEL Gino ; Mme POMMEY Oriane ; Mme POUPENEY Frédérique ; Mme SIMONIN Virginie ; Mme VERDOT Estelle

Etaient absents excusés : M. AURIOL Christophe ; M. BOUVRESSE Vincent ; Mme DEFASNE Nathalie ; Mme DENIMAL Sophie ; Mme DUEDE-FERNANDEZ Virginie ; Mme GRUET Mélanie ; Mme PERROT-MINOT Joséphine ;

Procurations données :

De Mme DEFASNE Nathalie à Mme POMMEY Oriane

De Mme DUEDE FERNANDEZ Virginie à Mme MANZONI Fleur

Quatorze membres présents ou représentés.
Le quorum est atteint.

Mme la secrétaire de séance :
Fleur MANZONI

M. le maire :
Martial HIRTZEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Martial Hirtzel', is written over the official seal.